



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question au Gouvernement n° 472

Texte de la question

RÉFORME DE L'HÔPITAL

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Pierre Door. Ma question s'adresse également à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Madame la ministre, ma question sera très courte. Elle concerne l'hôpital qui fait l'objet fréquemment, et de longue date, de critiques, mais aussi de motifs de satisfaction. Il est aussi évalué régulièrement par les médias grand public de manière parfois un peu contestable.

Chacun s'interroge sur l'avenir de l'hôpital, compte tenu des technologies médicales modernes, des besoins amplifiés de plus de sécurité et d'une croissance importante de la demande.

On évoque aussi un manque d'ambition, des difficultés d'exercice de la part des professionnels et un certain désenchantement du milieu hospitalier parfaitement décrit par notre collègue Couanau ; et ce alors que le plan Hôpital 2007, arrivé à son terme, est prolongé par le plan Hôpital 2012, l'un et l'autre positifs et bien reçus.

À la demande du Président de la République, la mission sur l'hôpital, conduite par le sénateur Gérard Larcher, vous a rendu son rapport définitif il y a quelques jours avec, semble-t-il, seize propositions qui vont permettre d'améliorer l'offre hospitalière sur tout le territoire national.

M. Christian Paul. N'importe quoi !

M. Jean-Pierre Door. Il s'agit d'une réforme majeure, pragmatique, un véritable sang neuf apporté à la gouvernance. Elle est d'ailleurs soutenue par vos prédécesseurs de gauche comme de droite, par la FHF mais aussi la FHP et les praticiens hospitaliers. Cela mérite d'être souligné.

M. Christian Paul. Et sur le terrain ?

M. Jean-Pierre Door. Je vous remercie, madame la ministre, de nous en donner les grandes orientations en matière d'efficacité, de gouvernance et de complémentarité entre les divers secteurs hospitaliers, y compris privés et ambulatoires. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Christian Paul. Catastrophe !

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.*

Monsieur le député, l'hôpital public est le joyau de notre système de santé. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)* Il mobilise chaque année un budget de 65 milliards d'euros, emploie un million de personnes et accueille chaque année 14 millions de patients dans ses services d'urgences.

L'hôpital, en particulier l'hôpital public, est confronté à des défis, que vous avez soulignés : essor des nouvelles technologies, qui requièrent des plateaux techniques de plus en plus développés et des équipes pluridisciplinaires ; vieillissement de la population ; crise dans la démographie médicale.

Afin de faire face à ces nouveaux défis, le Président de la République a confié à Gérard Larcher une mission prospective sur l'hôpital, dont je salue les travaux et dont les conclusions ont rencontré, vous l'avez dit, un très large consensus.

M. Jérôme Lambert. Venez sur le terrain !

Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Le projet de loi de modernisation de la santé, que je vous présenterai à l'automne, reprendra un certain nombre de ces conclusions.

Première conclusion : il faut un patron à l'hôpital pour mettre en place le projet médical de l'hôpital et poursuivre la révolution qu'a constituée la gouvernance par pôles.

Deuxièmement, il faut rendre attractifs les métiers de l'hôpital et permettre la rémunération à l'acte d'une part de l'activité de certains praticiens hospitaliers si ces derniers le souhaitent. Il faut aussi valoriser les métiers paramédicaux, en particulier grâce à la mise en place du dispositif licence-master-doctorat.

Troisièmement, la communauté hospitalière de territoire permettra de mutualiser certains moyens en sauvegardant la structure hospitalière de proximité. Je l'ai dit et je le redis ici : aucun hôpital de proximité ne sera fermé, j'y veillerai ! Voilà les défis que nous allons relever ensemble, monsieur Door. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 472

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mai 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er mai 2008